

Périodique – Bureau de dépôt : 5620 Florennes

BULLETIN 31 - mars 2020

LES CAHIERS DU CONGO



Destinataire

ISSN 0775-9576

Revue philatélique trimestrielle



En cas de non-distribution, retour à
Ch. Hénuzet – Place Saint Roch, 30 –
5620 Florennes

Les Cahiers du Congo

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à : cahiersducongo@hotmail.com.

Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite.

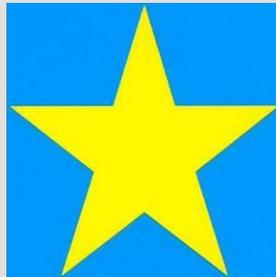
Editeur responsable : Th. Frennet - Rue La Rue, 17 – 1420 Braine-l'Alleud

Comité de rédaction : J. P. Flamand, Th. Frennet, Ch. Hénuzet, M. Hopperets, B. Lockhart, M. Oblin, Ch. Stockmans

Abonnement : 16 € à verser au compte BE 12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des Cahiers du Congo.

Anciens numéros : Les anciens numéros ont été réimprimés : 16 € pour quatre

Prix au numéro : 5 €



Document de la couverture : Lettre en service intérieur de Léopoldville à Matadi.
Tarif du 1 décembre 1940 : lettre de plus de 40 g : 2,50 F + 3 x 0,75 F = 4, 75 F

Sommaire

Le timbre de Stanley – deux formats	3
La sélection du mois	10
La ligne du Kivu	12
Cachets circulaires 23 mm	17

Le timbre Stanley – Deux formats

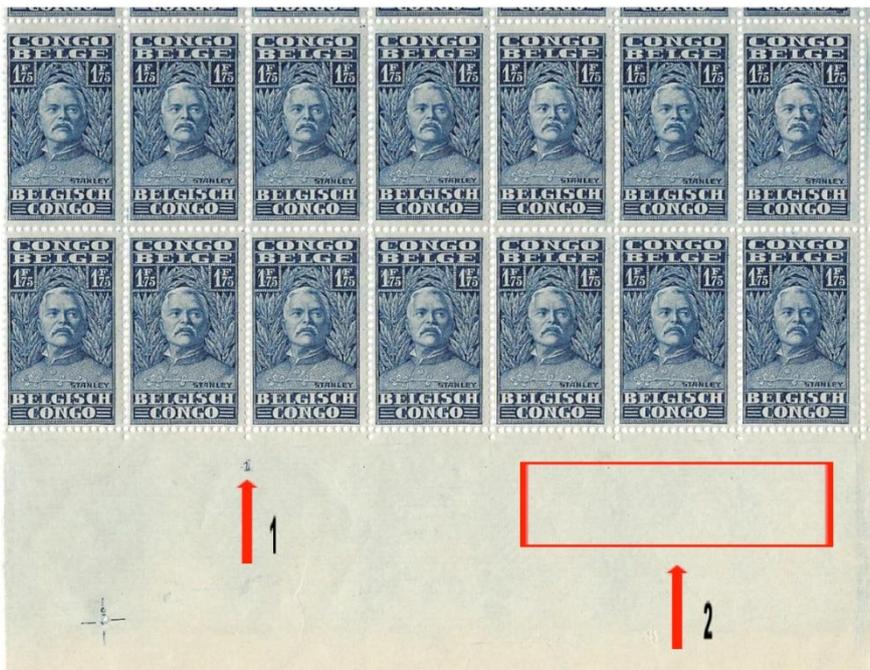
Ch. Hénuzet

2^{ème} cas de figure : SANS inscription « Atelier du timbre Malines – Zegelfabriek Mechelen »

1 ==> indication numéro planche 1 ou 2

2 ==> indication de l'emplacement de l'inscription marginale « Atelier ... »

Comme montré ci-dessous, les feuilles planches 1 ou 2 peuvent se trouver sans les indications marginales ; c'est valable pour les deux côtés (voir cahier 27 p. 20).



Lettre à destination de PARIS affranchie à l'aide de 3 timbres Stanley à 60 c dont une paire **verticale** et une paire **verticale** du 40 c. Lettre sur-affranchie de 60 c.



Le tarif en 1931 est de 2 F pour la lettre et de 1,50 F pour la surtaxe aérienne. Oblitération de CHARLESVILLE 9/11/1931 Type 7A1 Verso Arrivée Paris XVII.

LE FORMAT

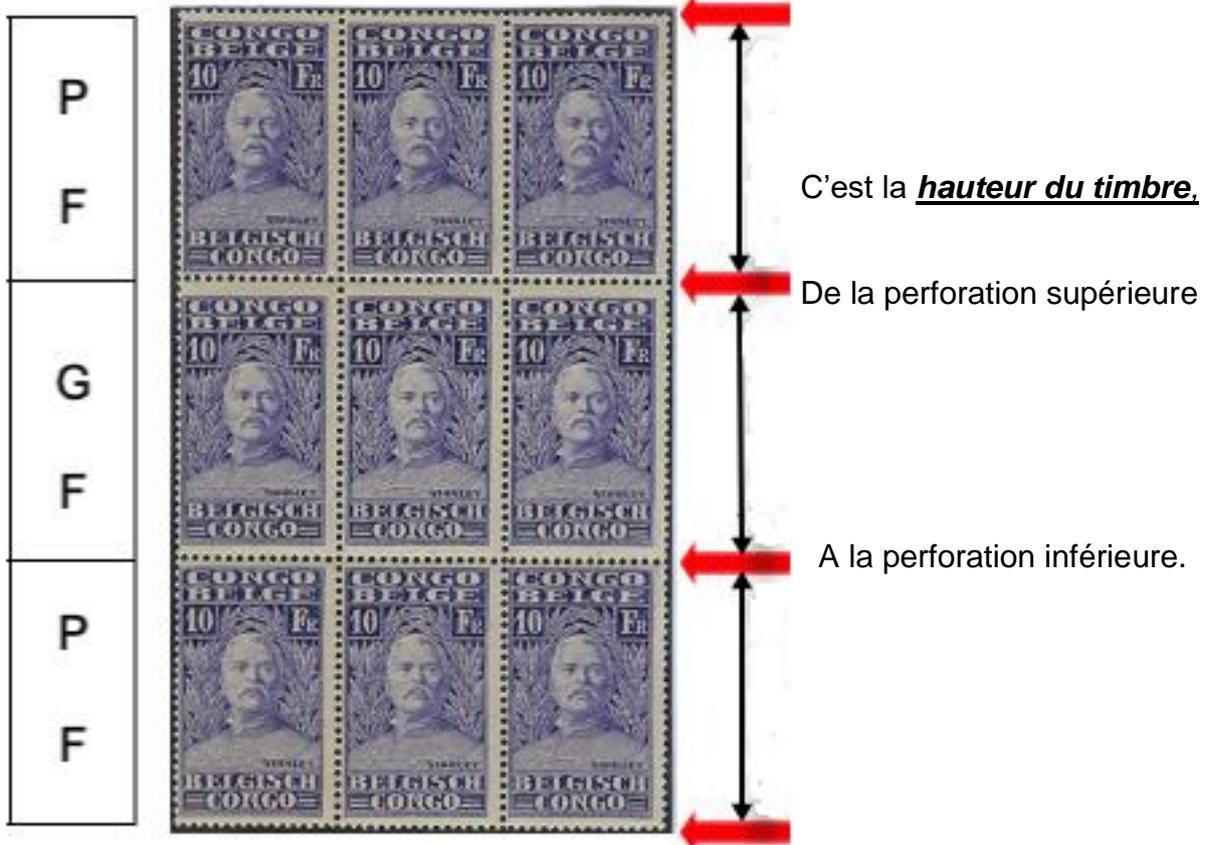
Il y a deux parties bien distinctes dans le sujet qui nous préoccupe.

a) la partie *imprimée* ;

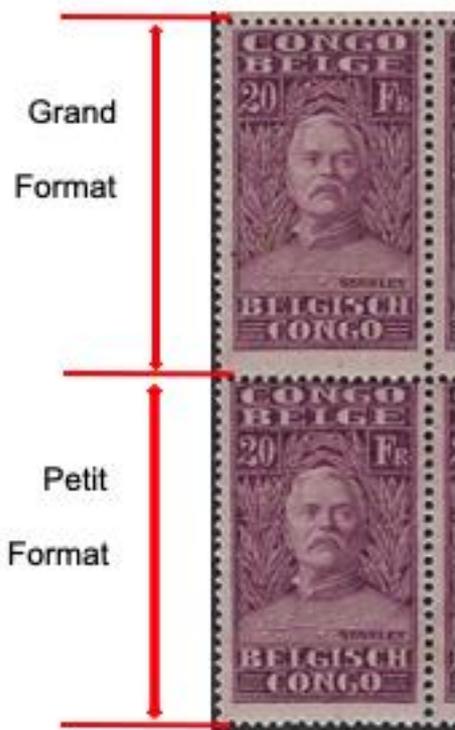
C'est la partie du timbre imprimée dans la couleur de sa valeur et qui n'a rien à voir avec le type de format du timbre ; elle est IDENTIQUE pour toutes les valeurs.



b) le format ;



Le timbre Stanley, quelle que soit sa valeur faciale, qu'il soit ou non surchargé, est toujours de la même grandeur dans le même format.



La hauteur du **grand** format est toujours de

37 millimètres

La hauteur du **petit** format est toujours de

35,5 millimètres

Comment reconnaître le format ?

GRAND FORMAT

PETIT FORMAT



Dans le GRAND format, les bords blancs supérieurs et inférieurs des timbres sont beaucoup plus importants que dans le PETIT format.



Il peut arriver que suite à un mauvais centrage sur la perforatrice, les bords des timbres soient « touchés » par la dentelure. Mais, même dans ce cas, le **grand** format a toujours un très léger bord blanc dans sa partie supérieure ou inférieure.

P		
F		
G		
F		
P		
F		

A : Petit format PAS de bord blanc (cas extrême)
 B : Grand format léger bord blanc

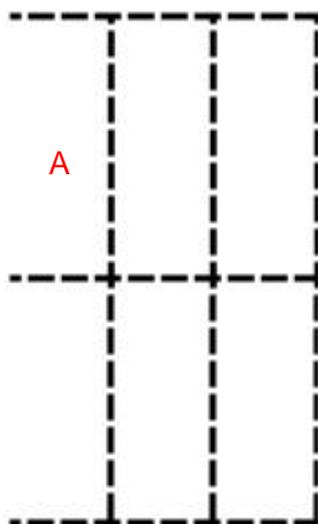


Lettre pour l'Italie ==> tarif international en 1933 ==> 2 francs affranchie avec
 16 X 5 c (80 c) + 12 X 10 c (1,20 F) Total = 2 F
 Déposée au bureau de LUEBO le 5.3.(19)33 - 10 (H) Type 7A1.

LA DENTELURE

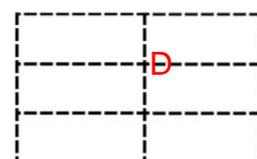
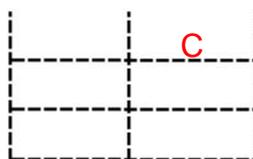
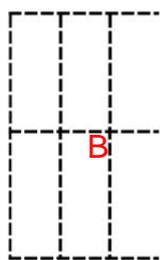
Il importe d'apporter une précision concernant la dentelure : en effet, c'est elle qui est à la base de la différence de format.

La perforation, ou dentelure, qui a été utilisée est la perforation dite au « **peigne** ».



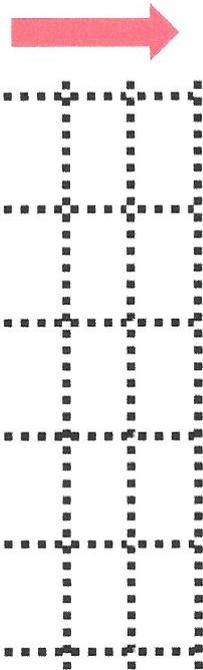
Le peigne se positionne soit par la gauche (A) ou la droite (B) soit par dessus (C) ou par dessous (D). Le gros avantage par rapport aux autres types de perforation est le bon résultat général obtenu.

Des timbres bien centrés et avec toutes leurs dents, surtout celles des coins.

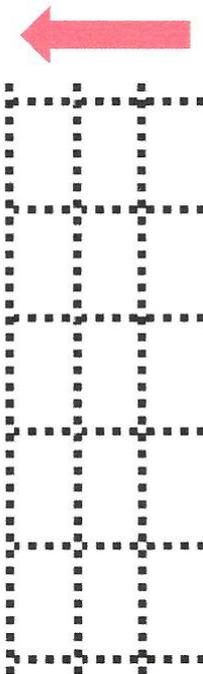


Pour la perforation des feuilles des timbres Stanley, seules les combinaisons suivantes ont été utilisées :

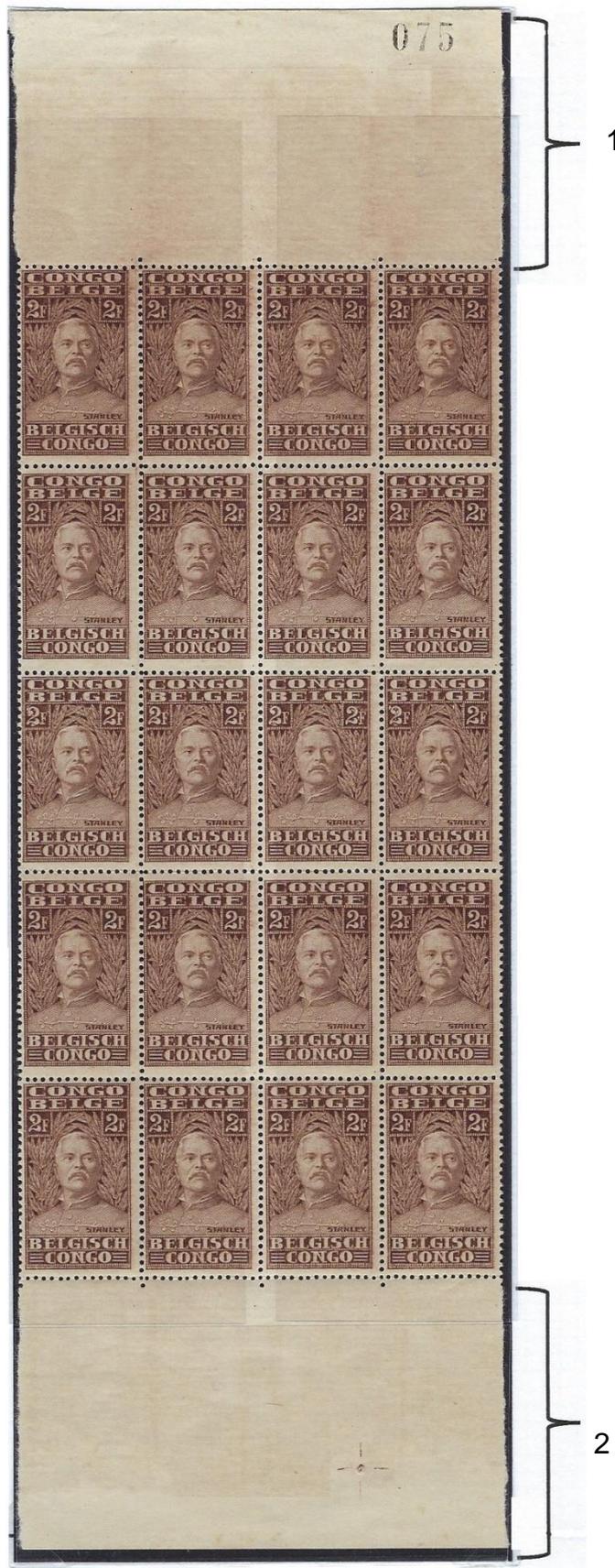
A de gauche à droite



B de droite à gauche



TOUJOURS horizontalement



1 et 2 : les bords de feuille supérieur et inférieur sont toujours intacts.

Lettre recommandée postée et oblitérée à MATADI 22-7-30-16 Rec. N° 499

Tarif de la recommandation : 1,50 F

Tarif de la lettre vers la Belgique : 1 F jusque 20 g selon l'Arrêté du 11 avril 1927, en application du 1 mai 1927 au 31 décembre 1930.

G
F
P
F



Lettre dimension réduite

Affranchissement mixte : 2 timbres Stanley à 20 c.

0,40 F

2 timbres Vloors à 60 c. + 1 F 75

2,35 F

TOTAL

2,75 F soit 25 c de trop.

La sélection du mois

Ch. Hénuzet

La lettre est réduite de 50%, celle-ci mesure en réalité 38 cm de long et 15,5 cm de haut.

Il s'agit d'un courrier au départ de BOMA le 9-10(heure double) 30 JUIL 1925.
Type 1.11 tDMY (elle sera utilisée de 1912 à 1926) et envoyé à PARIS (France).

Cette lettre est envoyée en **Recommandé** avec **Accusé de réception**.



Verso : cachet d'arrivée PARIS ETRANGERS CHARGEMENT 2 9 25 (2 Sept. 1925)

Inscription manuscrite en bleu « 20 » et bouton de fermeture métallique représentant un cor de poste.

Cette lettre est affranchie avec des timbres d'émissions différentes ;

2 timbres Mols surchargés 1921 : 3 F X 2 => 6 F

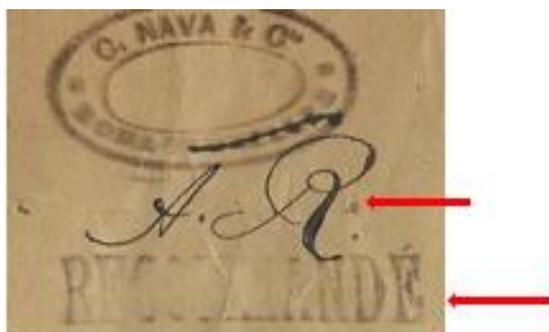
2 timbres Vloors émission de 1923 : 5 c. et 1 F brun => 1,05 F

1 timbre Vloors émission de 1925 : 40 c=>
0,40 F

TOTAL ==> 7,45 F

Plusieurs inscriptions au recto permettent de déchiffrer le tarif appliqué.

1) l'expéditeur « G. NAVA de BOMA » indique comment il veut que son courrier soit traité ; lettres manuscrites A.R.; *Accusé de Réception*, à l'aide d'une griffe « RECOMMANDE »



Cela se traduit à la poste par ;

Vignette recommandé

CONGO BELGE unilingue

BOMA (griffe du bureau)

309

(numéro du recommandé)

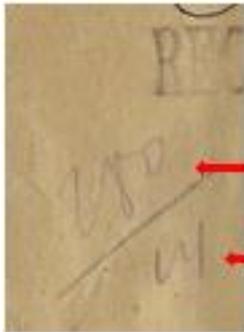


(griffe) A(ccusé)

R(éception)

2)

inscription manuscrite au crayon noir ;



A ; indication du poids => 280 pour 280 grammes

B ; indication du tarif à appliquer => 14 pour 14 ports

3) Tarif en juillet 1925 pour la lettre ; (voir page précédente) affranchie à 7,45 francs.



Le tarif est de **0,75 c** par 20 grammes,

280 g – 20 g = 260 g de supplément, prix 40 c par 20 g,

260 g représentent donc **13 ports à 40 c = 5,20 F**

Tarif :	Pour la lettre :	0,75 + 5,20	= 5,95 F
	Pour le Recommandé		= 0,75 F
	Pour l'Accusé de Réception		= 0,75 F.
	TOTAL :		7,45 francs.

L'utilisation des 2 timbres Mols à 3 F surchargés 1921 n'est pas courante.

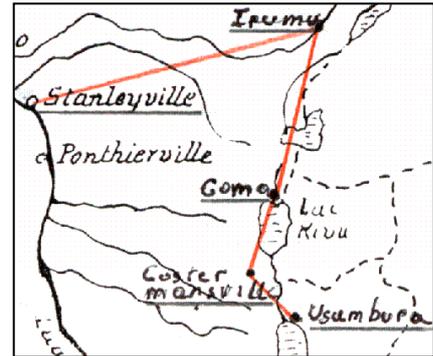
Ouverture de la ligne du Kivu – 28 novembre 1939

J. P. Flamand

Historique : cette nouvelle ligne desservant depuis Stanleyville les provinces du Kivu et le Ruanda Urundi est inaugurée le **28 novembre 1939**, le même jour dans les deux sens.

Cette nouvelle ligne était le prolongement de la ligne Léopoldville/Stanleyville ouverte le **6 avril 1931**.

Itinéraire : **ouest** : Usumbura/Costermansville/**Goma**/Irumu/Stanleyville.
est : Stanleyville/Irumu/Costermansville/Usumbura.



28 novembre 1939 – Stanleyville / Costermansville / Usumbura



Lettre oblitérée à Costermansville le 27-11-39.-9 h
Cachet spécial noir sur 3 lignes de Costermansville.
 Cachet d'arrivée à USUMBURA le 29-11-39.-14 h (verso).
Tarif : imprimé intérieur 0.10 F + surtaxe aérienne 0.50 F/5 g = 0.60 F



Carte spéciale produite pour cette inauguration au départ de Stanleyville pour Costermansville mais insuffisamment affranchie d'où le cachet « **SURTAXE AERIENNE INSUFFISANTE** » et annulation du timbre au composteur « **POSTE AERIENNE** »

27 novembre 1939 – Léopoldville / Stanleyville / Costermansville





- 1) lettre oblitérée à LEOPOLDVILLE le 27-11-39.-6 h
Cachet spécial bleu sur 3 lignes de Léopoldville.
- 2) lettre oblitérée à STANLEYVILLE le 28-11-39.-15 h
Cachet spécial noir sur 3 lignes de Léopoldville
Cachet d'arrivée à COSTERMANSVILLE le 28-11-39.-17 h sur les deux lettres
(verso).

Tarif : imprimé intérieur 0.10 F + surtaxe aérienne 0.50 F/5 g = 0.60 F

28 novembre 1939 - Irumu / Costermansville / Usumbura





1) et 2) lettres oblitérées à IRUMU le 28-11-39 - 10 h

1) cachet d'arrivée à COSTERMANSVILLE le 28-11-39 - 17 h (verso).

Tarif : imprimé intérieur 0.10 F + surtaxe aérienne 0.50 F/5 g = 0.60 F

2) cachet d'arrivée à USUMBURA le 29-11-39.-14 h (verso).

Cachet spécial violet sur 3 lignes du vol aller frappé à l'arrivée à Usumbura.

28 novembre 1939 – Usumbura / Stanleyville



Enveloppe spéciale produite pour l'inauguration de cette ligne vers Bruxelles via IMPERIAL AIRWAYS oblitérée à USUMBURA le 27-11-39.

A partir de Stanleyville, le courrier fut acheminé par AIR AFRIQUE jusqu'Alger via Bangui et non par IMPERIAL AIRWAYS via Entebbe.

Tarif : imprimé pour la Belgique 0.30 F + surtaxe aérienne 3.00 F/5 g = 3.30 F



Lettre oblitérée à USUMBURA le 28-11-39.-8 h. **Cachet spécial noir sur 3 lignes d'Usumbura.** Cachet d'arrivée à GOMA le 28-11-39.-10 h (verso).
Lors du vol Usumbura / Stanleyville, l'avion fit escale à Goma.

Tarif : imprimé intérieur 0.10 F + surtaxe aérienne 0.50 F/5 g = 0.60 F

28 novembre 1939 – Usumbura / Irumu / Stanleyville



Lettre oblitérée à USUMBURA le 28-11-39 -8 h.
Cachet spécial noir sur 3 lignes d'Usumbura.
Cachet d'arrivée à IRUMU le 28-11-39.-11 h (verso).

Tarif : imprimé intérieur 0.10 F + surtaxe aérienne 0.50 F/5 g = 0.60 F

28 novembre 1939 – Usumbura / Costermansville / Stanleyville



Lettre oblitérée à COSTERMANSVILLE le 28-11-39 - 17 h. **Cachet spécial noir sur 3 lignes de Costermansville**. Cachets d'arrivée à STANLEYVILLE le 30-11-39.-17 h et à LEOPOLDVILLE le 6-12-39.-16 h (verso).

Tarif : imprimé intérieur 0.10 F + surtaxe aérienne 0.50 F/5 g = 0.60 F

Les cachets circulaires de 23 mm Keach type 1 (suite)

Michel Hopperets

LULUABOURG

Localité située dans la Province du Congo-Kasaï, district du Kasaï.

Un bureau de sous-perception y a été ouvert le 1^{er} avril 1914 et fermé presque aussitôt, par ordonnance du 25 avril 1914.

Keach renseigne un cachet du type 1 aux mesures angulaires 195° / 311°. Ce cachet serait connu sur 2 timbres isolés à la même date, mais l'authenticité en est mise en doute. Ce cachet n'a, à notre connaissance, jamais été rencontré sur document.

LUSAMBO

Lusambo se trouve dans la Province du Congo-Kasaï, district du Sankuru.

Une sous-perception y a été implantée par arrêté du 22 juillet 1896 en remplacement du bureau portant la dénomination régionale Sankuru. Le bureau a été promu au rang de perception par arrêté du 3 mars 1922.

Bien qu'ouvert en 1896, ce bureau n'a utilisé aucun cachet portant la dénomination Lusambo jusqu'à la fin 1899. Le cachet Sankuru y a été utilisé, probablement jusqu'au 31 décembre 1899. Nous y reviendrons dans un futur Cahier.



fig. 1

Au 20^{ème} siècle, un seul cachet du type 1 (mesures angulaires : 150° / 290°) est connu (voir fig. 1).

MADIMBA

Localité située dans la Province du Congo-Kasaï, district du Bas-Congo.



Un bureau de sous-perception y a été ouvert le 18 août 1911

fig. 2

Ce bureau a utilisé un seul cachet de 23 mm (mesures angulaires 144° / 279° - voir fig. 2).

MATADI

Matadi est une localité portuaire située sur le fleuve Congo dans la Province du

Congo-Kasaï, district du Bas-Congo.

Un bureau de perception y a été ouvert dès le 1^{er} mars 1891.



fig. 3

Vu l'importance de la localité, il s'agissait de la destination finale des navires de la C. M. B. assurant la liaison vers le Congo depuis Anvers, de nombreux cachets du type 1 ont été utilisés par ce bureau. On en a répertorié sept, dont trois au 19^{ème} siècle. En voici la liste avec leurs mesures angulaires :

Cachets utilisés au 19^{ème} siècle

Matadi 1.1 : 130° / 264°

Matadi 1.2 : 131° / 268° (voir fig. 3)

Matadi 1.3 : 120° / 270°



Fig. 4

Un élément supplémentaire permet de distinguer plus facilement le cachet 1.1 du cachet 1.2 dont les mesures angulaires sont assez semblables : il s'agit de la distance séparant le D et le I. Cette distance est de 1,75 mm pour le cachet 1.1 et de 2 mm pour le cachet 1.2.

Cachets utilisés au 20^{ème} siècle

Matadi 1.4 : 127° / 268° Matadi 1.5 : 124° / 266° (voir fig. 4)

Matadi 1.6 : 131° / 280° Matadi 1.7 : 131° / 268°

Ici aussi, il y a un moyen simple de faire la distinction entre le cachet 1.4 et le 1.5. Il s'agit de la largeur du M qui est de 2,4 mm pour le cachet 1.4 et de 2,7 mm pour le 1.5.

M'BAYA

La sous-perception ouverte à Mikola (voir ci-dessous) a continué à fonctionner sous l'appellation M'Baya (puis Baya) à partir du 5 mars 1912.

Selon R. Keach, on ne connaît qu'un seul timbre portant l'oblitération M'Baya, datée du 15 septembre 1911, ce qui correspond à la date de l'arrêté annonçant le transfert du bureau de Mikola à M'Baya, qui n'est entré en vigueur que le 5 mars 1912 !

Toujours selon R. Keach, les mesures angulaires de ce cachet M'Baya 1.1 sont 101 / 260°.

MIKOLA

Localité située dans la Province du Katanga, district du Haut-Luapula.



Un bureau de sous-perception a été ouvert à Mikola le 20 mars 1911. Comme mentionné ci-dessus, le bureau a continué à fonctionner sous la dénomination M'Baya (puis Baya) par arrêté du 15 septembre 1911 entré en vigueur le 5 mars 1912

fig. 5

Le seul cachet utilisé à Mikola présente les mesures angulaires 124° / 278°. Il est rare et, sur documents, il n'est connu que sur quelques rares entiers postaux. Voir fig. 5, un entier postal qui figurait dans la vente à prix nets d'octobre 2001 de Passion Philatélique à Bruxelles.